Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 016-200083350-20261012-D12102026_001-DE

République Française
Département CHARENTE
Terres-de-Haute-Charente

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/10/2026

Référence
D12102026_001

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
06/10/2026

Date d'affichage
06/10/2026

Objet de la délibération
Délibération fixant les tarifs des concessions - cimetières de Terres-de-Haute-Charente

Vote
A l'unanimité Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 14/10/2026

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 12 Octobre à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Présents : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine, M. ARTAUD Jean-Michel, Mme GERVAIS Fanny, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre, Mme CAILLETON Christiane, Mme TRICAUD Magalie, M. FAUBERT Christian, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. DUPOIRIER Dominique, M. BOINEAU Didier, Mme DELAGE Isabelle, Mme PAIN Mireille, M. GUYNET David, Mme BONNY Katia, M. TARNAUD Manuel, Mme SIMONET Gaëlle, Mme MANDON Véronique, Mme RAYNAUD Natacha, Mme DAVID Emilie, Mme SAVY Aurélie, M. FOURGEAUD Théo

Excusé(s) ayant donné procuration : M. RAFFIN Quentin à Mme PRECIGOUT Sandrine, M. DUFAUD Jean-Michel à M. FAUBERT Christian, Mme LALIEVE Sandrine à M. LEONARD Jean-Pierre, M. MICHAUD Etienne à Mme BONNY Katia

A été nommé(e) secrétaire : M. LEONARD Jean-Pierre

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1,
Vu la délibération du conseil municipal du 8 juillet 2019 fixant les tarifs des concessions pour les cimetières de la commune de Haute-Charente,

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Michel ARTAUD qui rappelle que les tarifs de concessions cimetières n'ont pas évolué depuis 2019 et que compte tenu des nouvelles réglementations environnementales et du coût croissant d'entretien des cimetières, il convient de revoir le prix des concessions. Afin de proposer une nouvelle tarification, une étude comparative avec les communes avoisinantes a été menée, avec le calcul d'un prix moyen selon la durée de la concession. Elle précise que les concessions perpétuelles disparaissent. La nouvelle tarification proposée est basée sur le tableau ci-dessous :

Durée	Tarifs
Concession 30 ans 1 place	100 €
Concession 30 ans 2 places	150 €
Concession 50 ans 1 place	300 €
Concession 50 ans 2 places	400 €
Case colombarium 15 ans	300 €
Case colombarium 30 ans	600 €
Cavurne 15 ans	300 €
Cavurne 50 ans	400 €

Un nouveau règlement des cimetières a été élaboré et vous sera présenté.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 5 octobre dernier.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 016-200083350-20261012-D12102026_001-DE

Après en avoir délibéré**, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

- **DECIDE** de fixer ainsi qu'il suit les tarifs des concessions, des cases aux columbariums et des cavures à compter du 1er janvier 2027, à savoir :

Durée	Tarifs
Concession 30 ans 1 place	100 €
Concession 30 ans 2 places	150 €
Concession 50 ans 1 place	300 €
Concession 50 ans 2 places	400 €
Case colombarium 15 ans	300 €
Case colombarium 30 ans	600 €
Cavurne 15 ans	300 €
Cavurne 50 ans	400 €

- **DIT** que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général de la commune
- **AUTORISE** madame la maire à exécuter la présente délibération.

La Maire
Sandrine PRECIGOUT

